



## Appel à propositions – initiatives de sensibilisation A l'attention des Organisations de la société civile (OSC)

**Date limite de soumission des propositions : 10 Mars 2024**

### CONTEXTE :

#### Le Projet « IDMEJ » :

L'objectif de IDMEJ est de permettre aux femmes victimes de violence ainsi qu'aux personnes handicapées en Tunisie d'accéder à leurs droits, à travers un engagement multi-acteurs favorisant un changement d'attitude et de comportement d'une part, et la promotion de réformes sociales et institutionnelles permettant un meilleur accès aux services au profit de ces deux catégories de population d'autre part. Le projet est mis en œuvre par Handicap International (HI) et l'association \_ Tunisian Association For Management And Social Stability (TAMSS). Le projet IDMEJ est financé par le Département d'Etat américain, le Bureau des Affaires du Proche-Orient et l'Ambassade des Etats-Unis en Tunisie.

Dans le cadre du projet IDMEJ, HI et TAMSS soutiendront des associations de la société civile/ Organisations de Personnes Handicapées pour mener des actions de sensibilisation visant un changement de comportement et une réduction de la stigmatisation des victimes des violences basées sur le genre et des personnes handicapées en Tunisie. Ces campagnes reposeront essentiellement sur la promotion des droits humains et la prévention des violences faites aux femmes et aux personnes handicapées ainsi que la promotion de l'accès des personnes handicapées et des femmes survivantes des violences aux services adéquats.

### OBJECTIF DE L'APPEL A PROPOSITIONS :

A travers le présent appel à propositions, le projet « IDMEJ » envisage de fournir une assistance technique et financière aux OSC pour la mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation sur **la lutte contre les violences basées sur le genre**.

Cet appel à propositions a pour objectif d'inviter les associations de la société civile qui œuvrent dans le domaine de la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre, à soumettre des propositions d'initiatives de sensibilisation pour contribuer à ces efforts.

Les initiatives auront pour objectif de sensibiliser le public et encourager les individus, les organisations et d'autres acteurs à passer à l'action pour prévenir et éliminer les violences basées sur le genre.

Dans ce cadre, les initiatives de sensibilisation seront axées sur :

- L'égalité de genre et les droits des femmes et des filles,
- Les violences basées sur le genre,

- Les droits humains y compris ceux des femmes handicapées victimes de violences,
- La loi organique 58-2017 et les mécanismes de soutien et d'orientation des femmes victimes de violence, avec un focus sur les femmes handicapées victime de violence.

Les modalités de réalisation des initiatives de sensibilisation seront définies par les associations soumissionnaires.

Les associations sont invités à mener des actions tels que :

- L'organisation des focus groups, des tables rondes et des ateliers pour discuter des VBG avec différents groupes de la société civile, des personnes handicapées, des jeunes, des femmes, des hommes et des leaders communautaires.
- L'organisation de journées d'information sur les VBG et les services de prise en charge disponibles pour les victimes notamment les femmes handicapées victimes de violence.
- La diffusion de brochures, d'affiches et de flyers contenant des informations utiles sur les VBG.
- L'animation d'ateliers de sensibilisation dans les écoles, les maisons des jeunes, les universités, les centres de formation, etc.

**Il est important de noter que ces exemples ne sont pas exhaustifs. Les associations sont encouragées à proposer des initiatives innovantes et adaptées aux besoins de leur communauté.**

### Critère d'éligibilité

L'appel à propositions est ouvert à toutes les associations de la société civile tunisienne qui œuvrent dans les domaines de :

- Droits humains,
- Droits des femmes et la prévention et de la lutte contre les VBG,
- Droits des personnes handicapées,
- Des jeunes.

<p><b>Critères d'éligibilité des OSC et des initiatives</b></p>	<p><b><u>Critères d'éligibilité des OCS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une organisation tunisienne enregistrée au sens du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations<sup>1</sup> et basée en Tunisie, en règle avec les impératifs légaux et fiscaux.</li> <li>- Critères techniques : expérience dans la mise en œuvre d'activités en lien avec les champs thématiques prioritaires de l'appel</li> <li>- Capacités de gestion financière : expérience en matière de gestion budgétaire</li> </ul> <p><b><u>Critères d'éligibilité des initiatives</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence avec les objectifs de l'appel à initiatives</li> <li>- Pertinence des initiatives de sensibilisation proposées, faisabilité et impact en termes de changement de perception et comportements, rapport budget/activités.</li> <li>- Respect des approches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche partenariale</b> : basée sur la collaboration avec d'autres partenaires de la société civile et institutionnels pertinents.</li> </ul> </li> </ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche basée sur les droits humains</b> accordant une priorité à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits fondamentaux de tous les individus</li> <li>• <b>Approche transformative</b> en termes de genre et de lutte contre les discriminations, les violences, l'exclusion, promouvant des changements positifs dans les rôles, les normes et les relations de pouvoir.</li> <li>• <b>Approche inclusive et intersectionnelle</b> : qui se concentre sur les groupes les plus à risque d'être laissés pour compte, notamment les femmes et les filles exclues ou défavorisées (en situation de handicap, les migrant(e)s, les personnes âgées, etc.)</li> <li>• Pour les initiatives de sensibilisation sur les VBG : <b>approche axée sur les survivantes</b> consistant à interagir avec les survivantes de violences avec respect, en veillant à ce que leur consentement, leur sécurité et leur confidentialité soient prioritaires.</li> </ul>
Montant minimum de subvention par initiative	<b>4000 TND</b>
Montant maximum de subvention par initiative	<b>5500 TND</b>
Période de mise en œuvre des initiatives de sensibilisation	<b><i>Période de mise en œuvre : du 1<sup>er</sup> Mars au XXX 2024.</i></b>
Zones de mise en œuvre	Tout le territoire tunisien
Coûts non éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de personnel (salaires)</li> <li>▪ Frais de fonctionnement du bureau</li> <li>▪ Campagnes de collecte de fonds</li> <li>▪ Actions qui consistent exclusivement ou principalement dans l'achat équipements</li> <li>▪ Achats de matériel et/ou frais de voyage en dehors de la Tunisie</li> </ul>

### Processus de candidature :

**Composition du dossier de candidature :** Le dossier doit être rédigé en français et doit inclure les documents suivants :

- Une **fiche de présentation générale de l'association**, sa mission, ses objectifs, ses axes d'intervention, son expérience, etc. (fiche de présentation de l'association Annexe 1- ci-dessous)
- Une **fiche de présentation de l'initiative** (Annexe 2 - ci-dessous).

### Soumission du dossier de candidature :

Les candidatures doivent être complétées et soumises par email **avant le 10 Mars 2024 à 23H59** et ce, à l'adresse suivante : [projet.idmej@gmail.com](mailto:projet.idmej@gmail.com) avec comme objet : « Appel à propositions-IDMEJ\_Campagnes de Sensibilisation ».

**NB : Le non-respect des exigences mentionnées ci-dessus entrainera le rejet de la candidature.**

Les **demandes seront évaluées par un comité de sélection composé de membre de l'équipe IDMEJ**.  
Le comité de sélection des initiatives tiendra compte des rubriques suivantes dans la sélection des initiatives :

<u>Critères de sélection</u>	<u>Scoring</u>
<b>Pertinence et adéquation</b> : la proposition répond aux thématiques et aux approches définies dans l'appel à initiatives. La proposition répond aux besoins et aux enjeux des localités concernées	<u>25</u>
<b>Expérience</b> : l'OSC a une expérience avérée dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation. + Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle de l'équipe/personnel	<u>15</u>
<b>Capacité</b> : le soumissionnaire a déjà mis en œuvre des actions similaires, de préférence financées par des partenaires techniques et financiers internationaux, possède une structure solide de gestion administrative et financière, possède les compétences opérationnelles et professionnelles ainsi que les qualifications adéquates permettant de mettre en œuvre et de coordonner les activités proposées, etc. ;	<u>20</u>
<b>Innovation</b> : la proposition donne une réponse innovante et créative pour répondre aux défis par rapport aux thématiques concernées	<u>15</u>
<b>Faisabilité technique et financière</b> : la proposition soumise est adéquate au budget indiqué	<u>25</u>
<b>TOTAL</b>	<u>100</u>

Pour faciliter la préparation des initiatives et la coordination avec l'ensemble des parties prenantes, l'association sélectionnée s'engage à participer à **une journée d'information** avec l'équipe IDMEJ.

Après la mise en œuvre des initiatives, les associations s'engagent à :

1. Soumettre une version à jour du plan d'action et proposition financière (voir ci-dessous) indiquant les activités finales, les dates de réalisation, ainsi que le nombre des personnes/institutions atteint (indicateurs) ;
2. Soumettre un rapport narratif décrivant les différentes activités mises en œuvre, et présentant les principaux défis et résultats atteints ; (obligatoire – format fourni par le projet IDMEJ)
3. Soumettre un rapport financier faisant état de toutes les dépenses engagées ainsi que des justificatifs des dépenses ; (obligatoire- format fournit par le projet IDMEJ)
4. Partager l'ensemble des photos des activités, captures d'écran, les statistiques des nombres de vue, N° de partages (pour les activités ayant une composante digitale), etc ; (obligatoire)

Le calendrier de transmission des rapports et justificatifs sera partagé avec les associations sélectionnées lors de la phase de contractualisation.



## Annexe 2 : Fiche de présentation de l'initiative

<b>Intitulé de l'initiative</b>	<i>[Indiquer le nom de votre initiative]</i>
<b>Objectif de l'initiative</b>	<i>[Indiquer l'objectif de votre initiative]</i>
<b>Pertinence de l'initiative</b>	<i>Analyse du contexte, exposé du problème que votre initiative souhaite traiter, analyse des causes et effets du problème</i>
<b>Partenaires de l'initiative</b>	<i>[Indiquer le ou les partenaires envisagés et leur rôle dans la mise en œuvre de l'initiative]</i>
<b>Groupes cibles</b>	<i>Indiquer les personnes ou les groupes que vous souhaitez atteindre à travers cette initiative et leur nombre estimé</i>
<b>Bénéficiaires finaux de l'initiative</b>	<i>[Indiquer les bénéficiaires qui sont visés par votre initiative]</i>
<b>Zones(s)/région(s) de mise en œuvre</b>	<i>[[Indiquer les zones(s) de mise en œuvre de l'initiative (gouvernorat et/ou les circonscriptions)]</i>
<b>Période de mise en œuvre</b>	<i>[Indiquer les dates de mise en œuvre de l'initiative]</i>
<b>Description des activités et de la méthodologie de mise en oeuvre</b>	<i>[Lister et faire une description détaillée des activités qui composent votre initiative]et de la méthodologie de leur mise en œuvre)</i>
<b>Messages de sensibilisation</b>	<i>Description des messages prioritaires de sensibilisation</i>

### Annexe 3 : Plan d'action prévisionnel

Activité	Lieu	Partenaires	Date	Budget estimé en TND
				-
				-
				-
				-